

## Demande d'action de prévention

### PUBLIC :

Tout salarié de l'entreprise, volontaire ou désigné dans tout secteur d'activité parmi les adhérents de l'AMETRA 06.

### OBJECTIFS :

- Répondre à l'obligation du code du travail qui rend obligatoire la présence d'un Sauveteur Secouriste du Travail dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et sur chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux.
- Promouvoir la prévention des risques professionnels.

### METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposé théorique à l'aide d'un support visuel.  
Appropriation de la gestuelle par la pratique.  
Méthode participative.

En entreprise, le formateur apportera le matériel nécessaire à la formation (mannequin, défibrillateur etc..). Une salle proportionnelle au nombre de stagiaires équipée d'un écran ou d'un mur blanc et d'un tableau (paperboard) devra être mise à la disposition du formateur.

### MODALITES PRATIQUES :

- **Lieu d'intervention :** Dans les locaux de l'entreprise ou au sein de l'AMETRA 06
- **Documentation :** un support écrit sera remis à chaque participant
- **Effectif :** groupe de 4 à 10 personnes
- **Durée :** 2 journées de 7h (non consécutives) dont 2 h réservées aux actions de la prévention à la profession et à l'entreprise.
- **Prestation complémentaire de prévention :** sur la base de 120 € H.T. par stagiaire (non imputable sur la participation formation professionnelle).

### PROGRAMME :

La formation est composée d'une partie théorique et d'une phase d'apprentissage des techniques.

#### 1. Prévention des risques :

- Définition
- Les 9 principes généraux de prévention

#### 2. Actions de la prévention liées :

- A la profession
- A l'entreprise

#### 3. Rôle et compétences du SST :

- Avant l'accident de travail
- Pendant l'accident de travail
- Après l'accident de travail

#### 4. Présentation du Plan d'Intervention

#### 5. Présentation des 9 séquences :

- De ANALYSER à SECOURIR
- Cas concrets pour l'évaluation des stagiaires à l'issue de chaque séquence

### EVALUATION :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

**Un certificat de sauveteur Secouriste du travail (SST)** sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation SST et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur.

### RECYCLAGE :

La durée préconisée pour un recyclage SST est de 4 heures pour un groupe de 10 personnes.

Le 1<sup>er</sup> recyclage doit avoir lieu dans les 12 mois qui suivent la formation initiale SST. Pour les suivants la périodicité est fixée à 24 mois.

Il appartiendra à l'entreprise qui le souhaite de demander un recyclage plus fréquent.

## Inscription

Nom de l'entreprise : .....

Code adhérent : ..... Médecin du Travail : Dr .....

N° SIRET : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Dates de formation : .....

Montant de la prestation : ..... €

J'ai pris connaissance des conditions générales d'intervention et les accepte sans réserve.

Fait à ..... le .....

Nom et signature du Responsable

Cachet